

## **Engagement #44 : Réaliser l'inventaire des algorithmes publics**

Date de début et de fin de l'engagement
2021-2022
Ministère porteur
DINUM

### **Description de l'engagement**

#### **Quel est le problème public que l'engagement réglera ?**

Les algorithmes jouent un rôle croissant dans la sphère publique, qu'il s'agisse de calculer le montant de l'impôt sur le revenu, d'attribuer des greffons cardiaques ou d'identifier les risques de faillite des entreprises

Les administrations et les usagers n'ont qu'une vue partielle et incomplète des systèmes déployés, or la mise en visibilité est la première étape vers une meilleure gouvernance de ces systèmes

#### **Quel est l'engagement ?**

- Accompagner les ministères et administrations centrales dans la réalisation d'un inventaire des algorithmes publics
- Cet inventaire s'inscrit dans le cadre des obligations légales de transparence des algorithmes (CRPA) (voir <https://guides.etalab.gouv.fr/algorithmes/>)
- De premières briques existent, comme le modèle d'inventaire réalisé par Etalab en lien avec des ministères et des collectivités territoriales (voir <https://guides.etalab.gouv.fr/algorithmes/inventaire/>, un compte-rendu en anglais de la démarche publié sur le blog de l'OGP : <https://www.opengovpartnership.org/stories/building-public-algorithm-registers-lessons-learned-from-the-french-approach/>, et un compte-rendu à venir sur un atelier collaboratif international organisé lors de la conférence RightsCon en juin 2021, mêlant chercheurs, gouvernements et membres de la société civile)

#### **Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?**

La réalisation de l'inventaire mobilise les administrateurs ministériels des données - les algorithmes faisant maintenant partie de leurs attributions;

Etalab animera un groupe de travail pour accompagner les ministères dans la prise en main des outils déjà existants (modèle d'inventaire) et fournir un premier niveau de support. L'objectif est aussi de permettre des échanges de bonnes pratiques entre ministères;

La réalisation de cet inventaire présente plusieurs bénéfices:

- pour les administrations : connaître les systèmes et leurs impacts est la première étape vers la mise en place de la gouvernance de ces systèmes,

- pour les citoyens : la loi prévoit qu'ils soient informés quand un algorithme est utilisé pour prendre des décisions. L'inventaire permet de mettre en visibilité les systèmes

### **Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?**

Les valeurs de l'OGP sont au cœur de cet engagement :

- **Transparence** : en inventoriant les algorithmes publics existant dans les administrations et en lisant publiquement leurs principaux traitements, cet engagement contribue directement à la transparence de l'action publique en offrant à la société civile une vue d'ensemble sur les dispositifs existants dans l'administration.
- **Participation citoyenne** : actuellement, il est difficile la publication de ces inventaires permettra par ailleurs à la société civile d'identifier les algorithmes potentiellement améliorables ou posant des risques pour certains groupes de populations.
- **Redevabilité publique** : l'élaboration de premiers inventaires avec des administrations volontaires a permis d'identifier que le simple fait d'établir de tels registres impliquait une remise en question des administrations par rapport à leurs procédures. Par ailleurs, ces inventaires sont pensés comme le socle des autres obligations d'explicabilité (locale et globale) imputables aux administrations (comme prévu dans le CRPA).

### **Informations supplémentaires**

La France est reconnue à l'international pour son cadre légal pionnier dans le domaine des algorithmes publics (Loi pour une République numérique de 2016). Elle était l'un des premiers pays à intégrer un engagement relatif aux algorithmes dans son plan d'action PGO 2018-2020. Elle est par ailleurs membre du groupe de travail "Open Algorithms" du PGO, qui rassemble de nombreux pays : Canada, Royaume-Uni, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande notamment (voir les comptes-rendus de deux réunions : <https://www.opengovpartnership.org/stories/open-algorithms-experiences-from-france-the-netherlands-and-new-zealand/> et <https://www.opengovpartnership.org/stories/reflections-on-the-implementation-of-public-sector-algorithmic-policy/>)

Cet engagement s'inscrit dans la continuité de ce dernier plan d'action. Par ailleurs, de nombreuses organisations gouvernementales et de la société civile avec lesquelles la France est en contact se penchent actuellement sur le sujet des inventaires (au Royaume-Uni, au Chili, en Nouvelle-Zélande, ainsi que les ONG Access Now et AlgorithmWatch), soulevant notamment la question des standards. Par cet engagement, la France continuera à se positionner dans les leaders mondiaux sur la question des algorithmes publics et à contribuer au débat.

---

### **Jalons d'activités avec un livrable vérifiable**

- Début de la mise en œuvre des inventaires 01/09/2021 01/03/2022
- Evaluation intermédiaire de la démarche 01/03/2022 31/12/2022

**Point de contact :**

- Bastien Guerry : [bastien.guerry@modernisation.gouv.fr](mailto:bastien.guerry@modernisation.gouv.fr)
- Mathilde Hoang : [mathilde.hoang@modernisation.gouv.fr](mailto:mathilde.hoang@modernisation.gouv.fr)